

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-93	1.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**PARCELLES B 201 ET B 202 SISES A LA CHAPELLE AU MOINE
MANDAT, PROMESSE DE BAIL ET BAIL RURAL
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
François LEPRINCE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Voirie – Habitat – Patrimoine		2	30.09.2026	1	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				11	2026-93

OBJET	PARCELLES B 201 ET B 202 SISES A LA CHAPELLE AU MOINE – MANDAT, PROMESSE DE BAIL ET BAIL RURAL – AUTORISATION DE SIGNATURE
-------	--

TD/EA

Chers Collègues,

La commune de Flers est propriétaire de terres communales qu'elle met à la location d'agriculteurs par le biais de baux ruraux.

Parmi ces terres, figurent les parcelles B201 (6 ha 22 a 70 ca) et B202 (5 ha 87 a 60 ca) sur la commune de la Chapelle-au-Moine pour une surface totale de 12 ha 10 a 30 ca.

Celles-ci ont été louées au GAEC Les Bulées depuis le 1^{er} janvier 1995 pour la parcelle B 201 et depuis le 1^{er} janvier 1989 pour la B 202.

Les exploitants du GAEC Les Bulées souhaitent transmettre leur exploitation agricole avant la fin de l'année en cours.

Afin de retrouver un repreneur sur l'ensemble de l'exploitation agricole, qui cultive des terres détenues par une pluralité de propriétaires, il est proposé de recourir aux services de la SAFER en lui donnant mandat et promesse de bail.

La SAFER a publié l'offre relative à l'exploitation agricole à reprendre.

Une seule candidature a été présentée au terme du délai imparti.

Celle-ci l'a été la « SCEA Les Droulis ». Il s'agit d'un jeune agriculteur qui souhaite s'installer au sein de cette SCEA en s'associant et en collaboration sur le matériel et les salariés avec le GAEC du Pays Bichois.

Cette candidature a été examinée le 30 septembre 2026 par le Comité Technique Départemental de la SAFER.

Dans l'éventualité où une autorisation d'exploiter ces terres serait délivrée au candidat à la reprise, celle-ci le serait vers le 1^{er} novembre prochain.

A cette issue, il conviendrait de signer un bail rural portant sur ces terres. Cette signature interviendrait vers le 1^{er} décembre de cette année.

Le mandant, la promesse de bail et les conditions de location de ces terres fixées dans le « cahier des charges appliqué au bail » figurent en annexe à la présente délibération.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-93	1.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat ainsi que la promesse de bail ci-annexés.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail rural à intervenir, pris sous la forme d'un acte authentique, avec la « SCEA Les Droulis » et portant sur les parcelles B201 (6 ha 22 a 70 ca) et B202 (5 ha 87 a 60 ca) sur la commune de la Chapelle-au-Moine, sous réserve qu'une autorisation d'exploiter soit délivrée à ladite SCEA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026